Dites-le en Romani…
Nané chavé nané bacht :
"Pas de bonheur sans enfants"

ACCES A L'ECOLE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DU VOYAGE

L'éducation est **un droit pour tout enfant** vivant sur le sol français (et cela depuis la loi du 28 mars **1882**).

Textes particuliers en faveur de la scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs.
«Les enfants de parents non sédentaires sont comme tous les autres enfants soumis à l'obligation scolaire entre 6 et 16 ans. Ils ont droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres enfants, quelles que soient la durée et les modalités de stationnement et dans le respect des mêmes règles d'assiduité notamment». (loi du 31 mai 1990, dite loi Besson).

Malheureusement dans la réalité il y a encore souvent un net décalage entre les textes et leur application!

L'un des freins à la scolarisation reste l'attitude de certaines mairies qui refusent l'inscription sous divers prétextes.
La scolarisation dépend fortement des possibilités de stationnement et des conditions de vie que rencontrent les familles itinérantes.

L'accès à l'école est devenu un enjeu fondamental dans l'avenir culturel, social et économique des gens du voyage. Les parents en sont conscients et la volonté de scolarisation s'accentue.

L'objectif à privilégier c'est l'intégration des enfants du voyage dans les structures ordinaires.

"Mon habitat idéal" par Madonna, 11ans, école Jules Ferry, classe d'initiation pour les enfants du voyage Courcouronnes (91)

Nicole, 28 ans
« Ma mère ne sait pas lire, moi je sais lire et je veux que mes enfants aillent à l'école. Mais ce n'est pas toujours possible de les inscrire ».

Les 6 – 12 ans :
Solution optimale : accueil en classe ordinaire selon l'âge des élèves avec un soutien éventuel par un maître référent pour les enfants du voyage, qui assure aussi le suivi et les relations avec les familles.
Ainsi les jeunes accéderont au collège dans les meilleures conditions.

Photo Marcel Patet

—La première étape c'est la fréquentation de l' Ecole Maternelle, temps essentiel pour l'acquisition du langage de l'école et l'entrée dans la vie scolaire.

« Je suis les cours du CNED, mais c'est dur. Je n'ai pas tous les livres (il faudrait en acheter beaucoup) et personne ne peut m'aider quand je ne comprends pas».

«C'est dur de travailler régulièrement, il y a toujours quelque chose à faire, un petit à occuper. Et je n'ai pas d'endroit calme pour travailler».

(Témoignages de jeunes dans la revue Monde Tsigane n° 4 de l'ARTAG).

Les 12 – 16 ans :
Le niveau atteint par les jeunes est souvent en décalage par rapport aux compétences attendues au collège.

Photo Marcel Patet

Au collège, la fréquentation est encore trop souvent aléatoire. Il est indispensable de favoriser l'accueil et de renforcer le dialogue avec les familles.

Pour les élèves qui n'ont pas fréquenté l'école élémentaire régulièrement, des mesures d'adaptation spécifiques peuvent être développées (soutien conséquent, classes de rattrapage).
Certaines familles préfèrent les inscrire au CNED (Centre National d' Enseignement à Distance). Tout se passe par courrier. Il est indispensable d'être accompagné par un tuteur possédant de bonnes qualités de lecteur, ce qui n'est pas évident.
Il serait souhaitable qu'un réseau s'organise en complément des associations pour que des collèges puissent apporter une aide à ces élèves.
Très utiles encore, des structures intermédiaires ont été mises en place mais elles ne remplacent pas l'école.

Ecole spécifique sur aire de stationnement.
Il en existe une vingtaine en France pour les enfants qui n'iraient jamais à l'école ailleurs. Un lien avec les écoles ordinaires avoisinantes est indispensable pour éviter le risque d'une école «ghetto».
Antennes scolaires mobiles. Une association l'ASET (Aide à la Scolarisation des enfants Tsiganes) est à l'origine de la création de ces «Camions-école ou caravanes- école» itinérants (une trentaine réparties dans différents départements.) Ils permettent de garder un lien avec des enfants de groupes familiaux en itinérance permanente (travaux saisonniers, expulsions fréquentes). Les enseignants assurent aussi la liaison entre les familles et les écoles quartier..

«L' Ecole, à travers ses programmes, ses manuels, doit considérer que les gens du voyage, pour la majorité d'entre eux citoyens français de très longue date, font partie du terreau culturel, civique et social de notre pays.» (L'école pour avoir sa place, film ONISEP 1997).